

AVIS PUBLIC

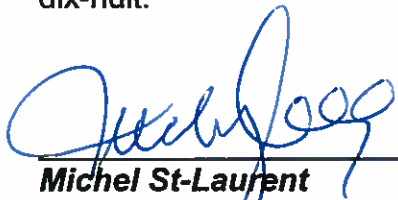
AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général et greffier.

QUE le conseil municipal de Ville de Saint-Gabriel a procédé en date du 17 décembre 2018 à l'adoption du règlement C.V. 530 intitulé : Taxation 2019 par la résolution no. 366-12-2018.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'Hôtel de ville situé au 45, rue Beausoleil.

Ce règlement est entré en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Ville Saint-Gabriel, ce 18^e jour du mois de décembre deux mille dix-huit.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel, certifie avoir publié le présent avis en en affichant une copie à l'Hôtel de Ville, 45 rue Beausoleil, entre 09h00 et 16h00, à compter du 18 décembre 2018 et en l'ayant publié sur le site internet de la ville au www.ville.stgabriel.qc.ca

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^{ème} jour du mois de décembre 2018.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier